Envoyé en préfecture le 23/12/2024
Reçu en préfecture le 23/12/2024
Publié le 23/12/2024
ID : 031-213101876-20241218-2024_119-DE

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE de FONSORBES

Département de la Haute-Garonne – Arrondissement de Muret – Canton de Plaisance du Touch

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit décembre, à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Fonsorbes s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme SIMÉON Françoise, Maire.

Présents :
Mmes BEAUFORT, BRUN, GOSSELIN, LACOSTE, LE PRIOL, MARNAC, ROUER, SIMÉON et STEMER
MM. BAË, BATAILLE, BONNET, BRIANTAIS, CANILLO, FÉDOU, GAUTHIER, JÉROME, LERAT, LORRAIN, LOUZON, MAILHÉ, MONROZIER, PILET, RIVIER et SÉVERAC

Séance du **18 décembre 2024**
Acte n° **2024-119**

Absent(s) représenté(s) :
Mme BOBO a donné procuration à M. PILET
Mme CALVO a donné procuration à Mme GOSSELIN
Mme RIPOLL a donné procuration à Mme LE PRIOL
Mme VALENTI a donné procuration à Mme BRUN
Mme VITET a donné procuration à M. BATAILLE
Mme VOISIN a donné procuration à Mme LACOSTE
M. BARBA a donné procuration à M. SÉVERAC
M. FRANCHINA a donné procuration à M. CANILLO

Absent(s) : /

Nombre de Conseillers :	
en exercice :	**33**
présents :	25
procurations :	8
absents :	0
votants :	33

Secrétaire de séance : Mme BEAUFORT Magali

Date de la convocation : 11 décembre 2024

Thème : 8.7 - TRANSPORTS

Objet : Concertation de TISSÉO Collectivités "Demain Mobilités !"

M. BAË Jean-Philippe, Adjoint délégué aux Transports, expose au Conseil Municipal que TISSÉO Collectivités organise la concertation « Demain Mobilités ! » visant à débattre des priorités à retenir dans l'élaboration du plan de mobilité de la Grande Agglomération Toulousaine pour la période 2030-2040. Cette concertation a lieu du 18 novembre 2024 au dimanche 16 février 2025, et offre aux personnes morales telles que les collectivités territoriales de déposer leur contribution sous la forme d'un cahier d'acteur leur permettant d'exprimer leur positionnement de manière argumentée.

Cette concertation s'appuie notamment sur les résultats de l'Enquête Mobilité Certifiée CEREMA (EMC²) dont le rapport final a été publié en juin 2024. La ville de Fonsorbes est incluse dans le périmètre de cette étude en tant que ville de la deuxième couronne toulousaine qui réunit 109 communes peuplées de 1 800 habitants en moyenne pour une densité moyenne de 150 hab/km² ; et ce bien que les caractéristiques démographiques de la ville de Fonsorbes (12 500 habitants, densité 659 hab/km²) soient plus proches de celles des communes composant la première couronne, qui réunit 68 communes de 7 000 habitants en moyenne pour une densité moyenne de 720 hab/km².

Cette « relégation » administrative de la ville de Fonsorbes au rang de territoire semi-rural, principalement sur un critère de continuité urbaine entre Fonsorbes et Plaisance-du-Touch, s'accompagne d'une sous-dotation chronique en matière de desserte en transports en commun et a notamment motivé, au grand dam des Fonsorbais, le positionnement du terminus de la ligne Linéo 3 à Plaisance-du-Touch et non à Fonsorbes ou Saint-Lys.

Ainsi, à ce jour, la desserte de la ville de Fonsorbes en termes de transports en commun relevant de TISSÉO Collectivités se limite à :

- La ligne 116 en direction du lycée de Tournefeuille dont le cadencement extrêmement faible (20 rotations quotidiennes en semaine, 13 le samedi, aucune desserte en soirée ni en semaine ni le samedi, et aucune desserte le dimanche) n'est pas à la hauteur des besoins du territoire.
- La ligne 315 en direction de Muret dont le cadencement est limité à 12 rotations par jour, là encore uniquement en semaine et en journée.

.../...

Envoyé en préfecture le 23/12/2024
Reçu en préfecture le 23/12/2024
Publié le 23/12/2024
ID : 031-213101876-20241218-2024_119-DE

Ce déficit de transports en commun sur notre territoire se traduit directement dans les statistiques relatives aux déplacements. Ainsi, selon les données de l'INSEE, plus de 90 % des actifs fonsorbais de 15 ans et plus se rendent au travail en voiture, et moins de 2 % s'y rendent en transports en commun ; un chiffre largement inférieur à ceux constatés pour les communes limitrophes de Frouzins ou Plaisance-du-Touch (4 à 5 %) ou pour d'autres villes du Muretain Agglo (Muret 8,6 %, Portet-sur-Garonne 8,1 %). D'autre part, une étude récente sur les temps de parcours en voiture dans l'aire d'attraction de Toulouse *(AUAT – « Comment ça roule ? » - janvier 2024)* montre que les communes du quadrant Ouest et Sud-Ouest de Toulouse sont celles où le temps perdu par les automobilistes du fait de la circulation est le plus élevé. Enfin, la production des gaz à effet de serre dégagés dans l'atmosphère des 2ème et 3ème couronnes est aussi importante que celle de Toulouse ; ainsi développer les transports en commun revêt un enjeu fondamental en terme de transition écologique comme de santé publique.

Au-delà de ces chiffres, le fait que Fonsorbes, 2ème ville du Muretain Agglo et 13ème ville du département en population, ne bénéficie d'aucune desserte en transports en commun en soirée et le dimanche relève de l'anomalie quand l'un des objectifs affichés de ce plan de mobilité est de garantir « l'accès à la mobilité pour tous ». En ajoutant la population de la ville limitrophe de Saint-Lys à celle de Fonsorbes, ce sont 20 à 25 000 habitants qui sont aujourd'hui laissés pour compte faute de transports en commun à la hauteur. L'accroissement continu de la population du secteur et ses perspectives dans les années à venir en renforce le poids démographique et l'urgence à apporter des solutions correctrices.

Une amélioration substantielle de la desserte du secteur de Fonsorbes doit donc être priorisée dans le projet de plan de mobilité de la grande agglomération toulousaine pour la période 2030-2040. Les pistes d'amélioration comprennent notamment :

- Le renforcement significatif du cadencement des lignes de bus existantes (116 et 315) et une augmentation de leur amplitude pour permettre une desserte en soirée et le dimanche. Nous souhaitons également que la ligne 315 soit bien connectée avec la LEX de Muret.

- La concrétisation rapide du projet de Ligne Express Saint-Lys – Fonsorbes – Gare de Colomiers, terminus de la future ligne C du métro qui verra ainsi sa fréquentation accrue, en veillant à ce que son parcours se déroule au maximum en site propre, éventuellement et mettant à profit les infrastructures ferroviaires délaissées existantes.

- Le redéploiement prioritaire des « kilomètres bus » qui seront libérés par la création de la troisième ligne de métro sur les secteurs peu desservis comme celui de Fonsorbes.

- L'étude d'un déplacement du terminus du Linéo 3 sur la commune de Fonsorbes, voire sur la commune de Saint-Lys. La commune est prête à travailler à la mise à disposition d'un terrain pour accueillir ce terminus.

- La prise en compte de la situation des territoires peu dotés en transports en commun et éloignés des gares dans la mise en place du projet structurant de Service Express Régional Métropolitain (SERM) sur l'agglomération toulousaine.

.../...

Envoyé en préfecture le 23/12/2024
Reçu en préfecture le 23/12/2024
Publié le 23/12/2024
ID : 031-213101876-20241218-2024_119-DE

COMMUNE DE FONSORBES	DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL du 18 décembre 2024 - acte n° 2024-119 - page 3/3
Thème :	8.7 - TRANSPORTS
Objet :	Concertation de TISSÉO Collectivités "Demain Mobilités !"

A l'heure où les instances décisionnelles en termes d'aménagement du territoire (SRADDET, SCOT…) enjoignent les communes péri-urbaines à une limitation de l'étalement urbain et à toujours plus de densification, un plan de mobilités 2030-2040 qui n'intègrerait pas une mise à niveau significative de la desserte en transports en commun des territoires peu desservis comme le nôtre, ne serait pas à la hauteur des enjeux et objectifs affichés, tels que la garantie d'accès à la mobilité pour tous, la limitation de l'autosolisme, la lutte contre le réchauffement climatique, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, et l'amélioration du cadre de vie et de la santé.

Le Conseil Municipal appelle les Fonsorbaises et Fonsorbais ainsi que les municipalités et habitants des communes voisines à participer activement à la concertation ouverte et à exprimer leurs besoins et attentes.

Entendu l'exposé du Rapporteur, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

VOTE		
	Pour :	30
	Contre :	0
	Abstention :	0
	Ne participent pas au vote :	3 (*Mme Bobo, MM. Bonnet et Pilet*)

ARTICLE 1 : décide d'apporter sa contribution à la concertation "Demain Mobilités !" engagée par TISSÉO Collectivités en exprimant son positionnement ci-dessus argumenté.

ARTICLE 2 : dit que la présente délibération sera télétransmise à la Préfecture de Haute-Garonne pour contrôle de légalité.

ARTICLE 3 : dit que la présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site Internet de la collectivité durant deux mois.

ARTICLE 4 : dit que la présente délibération fera l'objet d'une insertion dans le tableau répertoriant la liste des délibérations du Conseil Municipal du 18 décembre 2024.

ARTICLE 5 : dit que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa télétransmission au représentant de l'État dans le Département et de sa publication sur le site Internet de la collectivité.

ARTICLE 6 : dit que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site Internet de la collectivité. Ce recours peut être effectué par le Téléservice Télérecours Citoyens www.telerecours.fr.

Mme la Maire et ses Adjoints sont autorisés à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

MAIRIE DE FONSORBES (Haute-Garonne)

Madame la Maire
SIMÉON Françoise

Par délégation de
Madame La Maire
Le 1er Adjoint
Philippe SEVER

La Secrétaire de Séance
BEAUFORT Magali

Tableau répertoriant la liste des délibérations du Conseil Municipal du 18 décembre 2024 publié sur le site Internet de la collectivité le 23 DEC. 2024